



Délibération Municipale n° 2025-15



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 11 JUIN 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	4	2	21	12

OBJET : Délibération relative à la demande de subvention au titre du fonds vert pour la réhabilitation de la salle polyvalente « Oustaou per Touti »

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 11 JUIN à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **4 JUIN 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette - LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – TOURET Marie Laure - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe – FABRE Thibault - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – Nadine VINCENT – Nicolas FERRETTO REGGI- CLAVIER Vincent -

ABSENTS : BULLE Lucie – ROUX Jérémy

PROCURATIONS :

Madame Céline LORENZO a donné procuration à Madame Florence PAUL CAMAIL,
Madame Martine COLIN a donné procuration à Madame Marie-Laure TOURET,
Madame Mireille GANZIN a donné procuration à Monsieur Frédéric AMBARD,
Monsieur Stéphane PELEPOL a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO.

Madame TOURET Marie-Laure a été désignée secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

AR Prefecture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

083-218300325-20250611-DELIB202515-DE
Régulation de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 ;

VU la création du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

CONSIDERANT que ce Fonds Vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale ;

CONSIDERANT que le projet de réhabilitation de la salle polyvalente « Oustaou per Touti » est éligible au Fonds Vert au titre des projets visant la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

CONSIDERANT que la salle polyvalente « Oustaou per Touti » présente des signes de vétusté importants et qu'il convient de procéder à des travaux de rénovation nécessaires afin de recevoir au mieux le public carçois ;

CONSIDERANT que cette salle polyvalente est au cœur du tissu associatif de la commune car elle reçoit dans la salle polyvalente ou dans l'espace club, plusieurs associations à destination de public de tout âge ;

CONSIDERANT que cette salle dotée d'une scène permet de proposer des spectacles vivants et culturels à destination de public de tout âge ;

CONSIDERANT que cette salle est la seule salle communale pouvant recevoir un nombre important d'administrés lors de cérémonie de vœux ou de bienvenue aux nouveaux arrivants ;

CONSIDERANT que face au dérèglement climatique qui s'accélère, les lieux recevant du public vont devoir s'adapter aux vagues de chaleurs de plus en plus fréquentes ;

CONSIDERANT que la municipalité est soucieuse de la santé et du confort de ses administrés en ayant la volonté de réhabiliter la salle polyvalente et le bâtiment des clubs ;

CONSIDERANT la règle du cofinancement, la commune souhaite demander le soutien de l'Etat dans le cadre du fonds Vert pour ce projet, à hauteur de 35% ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement réhabilitation de la salle Oustaou per Touti				
DEPENSES H.T		RECETTES H.T		
Montant des travaux	364 490 €	Conseil Départemental (Subvention acquise dans un premier dossier)	60 000€	16.46%
		CAPV (Subvention acquise dans un premier dossier)	60 301€	16.54%
		Fonds vert	127 553.30€	35%
		Conseil Départemental	43 737.70€	12%
		Autofinancement	72 898€	20%
TOTAL	364 490 €	TOTAL	364 490 €	100%

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 03 juin 2025
AR Préfecture

083-218300325-20250611-DELIB202515-DE
Reçu en préfecture le 24/06/2025

L'Assemblée après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ décide :

- **D'APPROUVER le plan de financement.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la Commune.

Pour copie conforme,
Le Maire
Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance

Marie Laure TOURET

